



PROTECTION DE VOS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

La présente déclaration relative à la protection des données fournit des informations concernant le traitement et la protection de vos données à caractère personnel

Procédure de traitement: visites d'information à la Commission européenne et à «Expérience Europe», à Bruxelles

Responsable du traitement des données: direction générale de la communication, direction B, unité COMM.B.4.

Référence d'enregistrement: DPR-EC-00081

1.	Introduction	2
2.	Pourquoi et comment traitons-nous vos données à caractère personnel?	2
3.	Sur quelle(s) base(s) juridique(s) traitons-nous vos données à caractère personnel?	2
4.	Quelles sont les données à caractère personnel que nous recueillons et traitons ultérieurement?	3
5.	Combien de temps vos données à caractère personnel sont-elles conservées?	5
6.	Comment vos données à caractère personnel sont-elles protégées?	5
7.	Qui a accès à vos données à caractère personnel et à qui sont-elles communiquées?	6
8.	Quels sont vos droits et comment pouvez-vous les exercer?	6
9.	Informations de contact	7
10.	Où trouver de plus amples informations?	7

1. Introduction

La Commission européenne (ci-après la «Commission») s'engage à protéger vos données à caractère personnel et à respecter votre vie privée. Elle recueille et traite des données à caractère personnel conformément au [règlement \(UE\) 2018/1725](#) du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données [et abrogeant le règlement (CE) n° 45/2001].

La présente déclaration de protection des données explique le pourquoi du traitement de vos données à caractère personnel, la façon dont toutes les données à caractère personnel sont recueillies, traitées et protégées, l'usage qui en est fait et les droits que vous pouvez exercer les concernant. Elle indique également les coordonnées du responsable du traitement des données compétent auprès duquel vous pouvez exercer vos droits, du délégué à la protection des données et du Contrôleur européen de la protection des données.

Les informations relatives à la gestion des visites d'information à la Commission européenne réalisées par la direction générale de la communication, direction B, unité B.4 (COMM.B.4), sont présentées ci-après.

2. Pourquoi et comment traitons-nous vos données à caractère personnel?

Finalité du traitement: faciliter les visites physiques, virtuelles et hybrides au Centre de visites de la Commission européenne et à «Expérience Europe», à Bruxelles.

Il est à noter que vos données à caractère personnel sont nécessaires pour faciliter l'accès aux locaux de la Commission et renseigner les orateurs sur la composition des groupes.

Vos données à caractère personnel ne seront pas utilisées en vue d'une prise de décision automatisée, y compris d'un profilage.

En ce qui concerne «Expérience Europe», vous pouvez aussi fournir vos données anonymisées sur place, à l'entrée, à des fins statistiques. À l'issue de votre visite, vous pouvez donner anonymement votre avis sur l'exposition au moyen d'un questionnaire figurant dans l'application d'évaluation d'«Expérience Europe», disponible sur iPad. Vous pouvez aussi demander une carte postale électronique (numérique) en communiquant une adresse électronique. Les chefs de groupe peuvent également être incités par un courrier électronique à donner directement leur avis après la visite ou à rédiger un avis par l'intermédiaire de plateformes publiques en ligne (par exemple, Tripadvisor).

3. Sur quelle(s) base(s) juridique(s) traitons-nous vos données à caractère personnel?

Nous traitons vos données à caractère personnel, car:

a) le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'**intérêt public** ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi(e) l'institution ou l'organe de l'Union.

Les activités de traitement liées à l'organisation, à la gestion, au suivi et à la promotion des visites d'information à la Commission européenne (y compris la retransmission en ligne, les photographies, les enregistrements audiovisuels) sont nécessaires pour la gestion et le fonctionnement de la Commission, tels qu'énoncés dans les traités. Ces dispositions sont

contenues en particulier dans l'article 11 du traité sur l'Union européenne et dans l'article 15 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

Il est à noter que l'organisation des visites d'information à la Commission européenne constitue une tâche découlant des prérogatives de la Commission sur le plan institutionnel, conformément à l'article 58, paragraphe 2, point d), du règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du 18 juillet 2018 du Parlement européen et du Conseil relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union (JO L 193 du 30.7.2018, p. 1).

d) vous avez aussi consenti au traitement de vos données à caractère personnel pour une ou plusieurs finalités spécifiques.

Afin de participer à une visite d'information à la Commission européenne, vous pouvez vous enregistrer en communiquant vos données à caractère personnel au chef de groupe. Celui-ci, en cochant une case sur le formulaire de demande en ligne, assume la responsabilité de vous informer, ainsi que le groupe, préalablement à la visite, quant à la possibilité que des photographies soient prises, et quant au droit de retirer son consentement avant la visite. Veuillez noter que vous pouvez aussi retirer votre consentement après la visite et à tout moment. Avant les visites, si un organisateur de visite prévoit de prendre des photographies (ou des captures d'écran pour les visites virtuelles) durant la visite, à des fins de communication, le chef de groupe est informé de cette possibilité. Les visiteurs donnent leur consentement par le simple fait de prendre place devant la caméra (si la visite a lieu dans un bâtiment de la Commission) ou en allumant leur caméra durant les visites virtuelles.

À l'arrivée au Centre de visites, les groupes ont également la possibilité de prendre part à une photo souvenir de groupe en prenant place sur un podium prévu à cet effet, avec un fond numérique en arrière-plan. Une fois le fond sélectionné, au moyen d'un i-pad formaté à cette fin, la photographie est prise et projetée sur le fond numérique, avec un code QR.

En scannant le code QR à l'aide de leur téléphone, les visiteurs peuvent télécharger la photo de groupe directement sur celui-ci.

Les photographies seront automatiquement effacées au bout de 10 minutes. Cette photographie ne sera pas utilisée à des fins de prise de décision automatisée, ni de profilage.

Les visiteurs marquent leur consentement au moyen d'un acte positif clair en prenant place sur le podium prévu à cet effet.

4. Quelles sont les données à caractère personnel que nous recueillons et traitons ultérieurement?

Aux fins de cette opération de traitement, le responsable du traitement peut recueillir les catégories de données à caractère personnel suivantes:

1. Données nécessaires recueillies lors des visites sur place

Données recueillies auprès des visiteurs du Centre de visites:

- Données obligatoires: nom et prénom, date de naissance, nationalité, numéro de carte d'identité ou de passeport et adresse électronique.

Données recueillies auprès des chefs de groupe:

- Données obligatoires: nom et prénom, date de naissance, nationalité, numéro de carte d'identité ou de passeport, adresse électronique, numéro de téléphone fixe, numéro de téléphone mobile, adresse postale, pays de résidence et adresse IP.

Données recueillies auprès des visiteurs d'«Expérience Europe», à Bruxelles:

- Données à caractère personnel recueillies auprès des visiteurs via le site web d'«Expérience Europe»: Données obligatoires: titre, prénom, nom, adresse électronique, langue de prédilection.
- Données à caractère personnel recueillies auprès des visiteurs via la boîte fonctionnelle d'«Expérience Europe»: adresse électronique et toute autre donnée à caractère personnel procurée volontairement.
- Données à caractère personnel recueillies à des fins d'évaluation pour la carte postale numérique i-Pad d'«Expérience Europe»: Données obligatoires: adresse électronique. Données facultatives: prénom.
- Données anonymisées recueillies lors de l'évaluation sur i-Pad d'«Expérience Europe»: il est facultatif de communiquer un prénom après avoir rempli le formulaire d'évaluation.
- Données anonymisées recueillies à titre facultatif auprès de visiteurs à l'entrée du Centre d'exposition «Expérience Europe»: nationalité, tranche d'âge.

Veillez noter qu'il est facultatif de communiquer la plupart des données à caractère personnel pour visiter «Expérience Europe». Seules les coordonnées du chef de groupe sont absolument nécessaires pour pouvoir réserver par l'intermédiaire du site web ou par courrier électronique. Ces données sont effacées une fois les visites effectuées.

Les catégories de données traitées pour donner accès aux locaux de la Commission sont également décrites dans le document de la DG HR.DS ([DPR-EC-00655](#)).

2. Données nécessaires pour les visites virtuelles au Centre de visites:

Données recueillies auprès des visiteurs virtuels:

- Données obligatoires: nom, prénom, nationalité et adresse électronique.

Données recueillies auprès des chefs de groupe:

- Données obligatoires: coordonnées (adresse électronique, numéro de téléphone fixe, numéro de téléphone mobile, adresse postale, pays de résidence et adresse IP).

Quelle que soit la nature de la visite, les chefs de groupe sont dans l'obligation de fournir des informations sur l'origine du groupe, le secteur général d'activité et la tranche d'âge.

Les photographies des orateurs et les photographies panoramiques des visiteurs peuvent être prises et publiées dans le cadre de la promotion des activités du Centre de visites en interne (PowerPoint, rapports d'activité, publications, par ex.) et en externe (médias sociaux, sites web officiels de la Commission, par exemple). Les participants peuvent indiquer qu'ils ne souhaitent pas donner leur consentement pour les activités d'enregistrement/de publication, par exemple en prenant place à l'arrière de la salle, où ils ne seront ni filmés ni photographiés, en étant munis d'un badge spécial, ou par d'autres moyens permettant de savoir qu'une personne ne désire pas être photographiée. Les photographies des visiteurs manifestement publiées par les personnes concernées (sur leur profil de médias sociaux, par exemple) peuvent être

prises et publiées dans le cadre de la promotion des activités du Centre de visites en interne (PowerPoint, rapports d'activité, publications, par ex.) et en externe (médias sociaux, sites web officiels de la Commission, par ex.). La photo souvenir prise à l'entrée du Centre de visites peut en faire partie.

5. Combien de temps vos données à caractère personnel sont-elles conservées?

Le responsable du traitement des données ne conserve vos données à caractère personnel que le temps nécessaire pour atteindre l'objectif pour lequel elles ont été collectées ou traitées ultérieurement.

Les données à caractère personnel des visiteurs seront conservées pour une durée maximale d'un (1) an à des fins de sécurité avant d'être anonymisées. Les données du chef de groupe seront conservées pour une durée maximale de cinq (5) ans avant d'être anonymisées. Le chef de groupe peut également demander au responsable du traitement des données de faire en sorte que ses données soient supprimées plus tôt.

La photographie de groupe prise avec consentement à l'entrée du Centre de visites sera conservée 10 minutes sur le serveur de la Commission européenne, afin de permettre aux personnes qui ont choisi d'être sur la photographie de la scanner à l'aide du code QR et de la télécharger sur leur téléphone. Au bout de 10 minutes, la photographie sera automatiquement supprimée.

Pour ce qui est des données à caractère personnel recueillies dans le cadre de la station de communication «Smile Europe», les photographies seront automatiquement supprimées dès leur envoi par courrier électronique. Les adresses électroniques seront effacées automatiquement dès que la photographie aura été envoyée à la personne concernée.

Pour ce qui est des données à caractère personnel recueillies dans le cadre de la carte postale numérique i-Pad à des fins d'évaluation, la carte postale sera automatiquement supprimée dès son envoi par courrier électronique. Les adresses électroniques seront effacées automatiquement dès que la carte postale aura été envoyée à la personne concernée.

6. Comment vos données à caractère personnel sont-elles protégées?

Toutes les données à caractère personnel sous format électronique (courriers électroniques, documents, bases de données, lots de données téléchargés, etc.) sont conservées sur les serveurs de la Commission européenne ou de ses contractants, tous situés dans l'UE. Toutes les opérations de traitement sont effectuées conformément à la [décision \(UE, Euratom\) 2017/46 de la Commission](#) du 10 janvier 2017 sur la sécurité des systèmes d'information et de communication au sein de la Commission européenne.

Les sous-traitants de la Commission sont liés par une clause contractuelle spécifique qui concerne toute opération de traitement de vos données au nom de la Commission, ainsi que par les obligations de confidentialité découlant de la transposition du règlement général sur la protection des données dans les États membres de l'UE [«RGPD», [règlement \(UE\) 2016/679](#)].

En vue de protéger vos données à caractère personnel, la Commission a pris un certain nombre de mesures techniques et organisationnelles. Les mesures techniques comprennent

des actions appropriées visant à assurer la sécurité en ligne et à atténuer les risques de perte de données, de modification des données ou d'accès non autorisé, en tenant compte du risque posé par le traitement et de la nature des données à caractère personnel traitées. Les mesures organisationnelles comprennent la limitation de l'accès aux données à caractère personnel aux seules personnes autorisées ayant un besoin légitime d'en connaître aux fins de cette opération de traitement.

7. Qui a accès à vos données à caractère personnel et à qui sont-elles communiquées?

L'accès à vos données à caractère personnel est accordé au personnel autorisé de la Commission européenne et à ses contractants chargés d'effectuer l'opération de traitement dont il est question, conformément au principe du «besoin d'en connaître». Ces personnes respectent les conventions réglementaires et, le cas échéant, des règles de confidentialité supplémentaires.

Les données à caractère personnel des chefs de groupe et des visiteurs sont accessibles au personnel interne du Centre de visites et d'«Expérience Europe», à Bruxelles, qui est chargé de préparer les programmes de visite et d'accompagner les groupes durant les visites; elles sont aussi accessibles au personnel d'accueil externe travaillant au Centre de visites (par exemple, les sous-traitants intra muros et les sous-traitants externes sous contrat-cadre) qui accueille les groupes de visiteurs et les accompagnent durant les visites, ainsi qu'aux services de sécurité. En outre, les données à caractère personnel des visiteurs peuvent, sur demande, être mis à la disposition des orateurs internes et externes.

Les services de sécurité peuvent recueillir et traiter les données à caractère personnel des visiteurs à des fins de sécurité, avant l'entrée dans les locaux de la Commission. Par services de sécurité, on entend des services contractés par les institutions de l'UE.

8. Quels sont vos droits et comment pouvez-vous les exercer?

Vous avez des droits spécifiques en qualité de «personne concernée», en vertu du chapitre III (articles 14 à 25) du règlement (UE) 2018/1725. En ce qui concerne la présente opération de traitement, vous pouvez exercer les droits suivants:

- le droit d'accès à vos données à caractère personnel [article 17 du règlement (UE) 2018/1725];
- le droit à la rectification de vos données à caractère personnel si elles sont inexactes ou incomplètes [article 18 du règlement (UE) 2018/1725];
- le droit à l'effacement de vos données à caractère personnel [article 19 du règlement (UE) 2018/1725];
- le cas échéant, le droit à la limitation du traitement de vos données à caractère personnel [article 20 du règlement (UE) 2018/1725];
- le droit à la portabilité de vos données à caractère personnel [article 22 du règlement (UE) 2018/1725];
- et le droit de vous opposer au traitement de vos données à caractère personnel effectué de manière licite conformément à l'article 5, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) 2018/1725.

Si vous avez donné votre consentement à l'unité B.4 de la direction B de la direction générale de la communication pour l'opération de traitement dont il est ici question, vous pouvez le retirer à tout moment en vous adressant au responsable du traitement des données. Le retrait

de votre consentement ne porte pas atteinte à la licéité du traitement effectué avant ce retrait.

Vous pouvez exercer vos droits en prenant contact avec le responsable du traitement des données ou, en cas de litige, avec le délégué à la protection des données. Si nécessaire, vous pouvez également vous adresser au Contrôleur européen de la protection des données. Leurs coordonnées figurent au point 9.

Si vous souhaitez exercer vos droits dans le cadre d'une ou de plusieurs opérations de traitement spécifiques, veuillez en indiquer la référence (telle que mentionnée au point 10) dans votre demande.

9. Informations de contact

Le responsable du traitement des données

Si vous souhaitez exercer vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725, si vous avez des commentaires, questions ou inquiétudes, ou si vous souhaitez porter plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à prendre contact avec le responsable du traitement des données, à savoir la direction générale de la communication, unité B.4. (VISIT-REQUESTS@ec.europa.eu).

Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission

Vous pouvez prendre contact avec le délégué à la protection des données (DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu) pour des questions relatives au traitement de vos données à caractère personnel conformément au règlement (UE) 2018/1725.

Le Contrôleur européen de la protection des données (CEPD)

Vous avez le droit de saisir le Contrôleur européen de la protection des données (edps@edps.europa.eu) pour introduire une réclamation si vous estimez que les droits dont vous jouissez en vertu du règlement (UE) 2018/1725 ont été enfreints à la suite du traitement de vos données à caractère personnel effectué par le responsable du traitement.

10. Où trouver de plus amples informations?

Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission publie le registre de toutes les opérations de traitement de données à caractère personnel effectuées par la Commission, qui sont documentées et qui lui sont notifiées. Ce registre se trouve à l'adresse suivante: https://commission.europa.eu/about-european-commission/service-standards-and-principles/transparency/data-processing-register_fr

L'opération de traitement spécifique dont il est question dans la présente déclaration a été consignée dans le registre public du DPD sous la référence suivante: DPR-EC-00081